



Heure d'attente illégales?

Par Maani

Bonjour, je cherche quelqu'un qui pourrais m'éclairer sur le sujet des heures d'attentes.
Je travail dans une grande entreprise de levage/manutention.

En effet, tous les mois, je vois apparaître sur ma fiche de paie 6,5 heures d'attentes.

Ces heures sont il me semblent réservés aux chauffeurs routiers qui serais contraints d'attendre entre deux chargements.

Le problème est que je ne suis pas chauffeur, je n'ai même pas le permis lourd.

J'effectue 40h par semaine, toutes les semaines a un poste de pontier elingueur, il n'y a pas "d'attente" effective a ce poste.

Je précise que mon cas n'est pas isolé, tous mes collègues, chauffeurs ou non sont dans le même cas.

Serais-ce une pirouette pour passer sous le nombre d'heure supplémentaire max et ainsi éviter les repos compensatoires?

Merci de m'éclairer!
Bon journée!

Par kang74

Bonjour

La première chose à faire dans ce cas, est de demander des explications par écrit à votre employeur .

Et ensuite de voir avec le CSE .

En effet il faut déjà avoir la certitude de sa version (est ce des heures d'attente et à quel titre) avant de se pencher sur le problème .